



AVEC DES « SI » !

Si les organisations syndicales proches de la Direction ne pesaient pas 57 %, nous aurions pu négocier un véritable accord-cadre.

Si les équilibres syndicaux étaient différents, nous aurions pu maintenir la CAA.

Si les équilibres syndicaux étaient différents, nous aurions pu négocier une véritable politique de rémunération.

Si celles et ceux qui n'avaient pas voté aux précédentes élections syndicales votaient pour la CFE-CGC en 2022 nous serions les 1^{er} !

AVEC LA CFE-CGC, FAISONS BOUGER LES CHOSES.

VOUS AVEZ LE POUVOIR D'ARBITRER, UTILISEZ LE !

LA POLITIQUE DES PRIMES PREND LE DESSUS

A la **CFE-CGC**, nous considérons que la politique de rémunération doit reposer sur deux axes principaux:

- Le suivi de l'inflation pour maintenir le pouvoir d'achat
- Des augmentations matérialisant les déroulements de carrières

La tendance de ces dernières années, avec l'appui et le consentement d'organisations syndicales majoritaires, est nettement d'orienter les choix vers des systèmes de primes.

A la CFE-CGC, nous négocions pour une rémunération pérenne, et nous ne troquons pas contre des « primettes ».

Pour la CFE-CGC, les négociations sur les rémunérations doivent porter sur du pouvoir d'achat immédiat et consolidé !

ET POURTANT !

- Résultats CDC = + 4,6 Md €
- Inflation à + 4,5 %
- CAA supprimée
- 15 M€ pour 85 dossiers RCC, mais seulement 1,5 M€ d'enveloppes d'augmentations pour les 6000 qui restent !

LES ARBITRAGES



Il existe à la CDC des accords PEE et PERECO, négociés et signés par la **CFE-CGC**.

Comme vous le savez déjà, vous pouvez choisir d'épargner sur des plans d'épargne PEE et PERECO. Vous êtes alors amenés à faire des choix, à prendre des décisions pour placer votre argent (vos versements volontaires, les abondements de l'employeur, le transfert de droits CET) sur des FCPE.

Nous allons détailler ici les différentes possibilités d'arbitrages qui s'offrent à vous dans le temps pour gérer au mieux votre épargne.

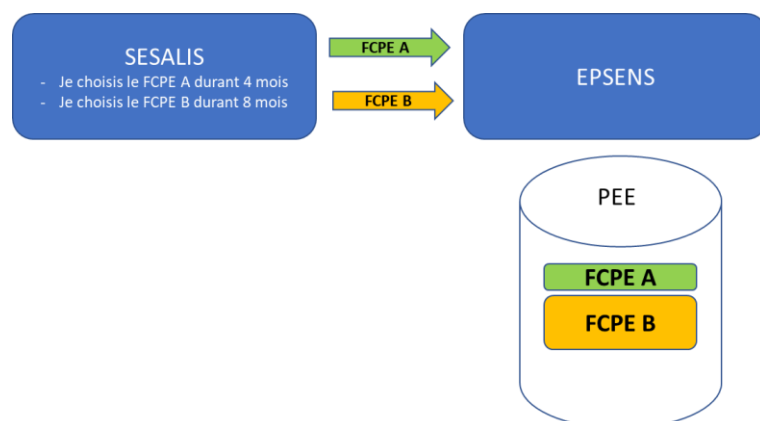
Concernant vos versements mensuels programmés sur le PEE et le PERECO (site SESALIS) :

Premièrement, sachez que vous pouvez modifier mensuellement vos pourcentages de cotisations indépendamment sur le PEE et/ou sur le PERECO.

Exemple : Sur une année, vous pouvez cotiser à 3% sur le PEE durant les 6 premiers mois puis cotiser ensuite à 1% sur les 6 derniers mois (ou suspendre vos cotisations en cotisant à 0%).

Deuxièmement, sachez que vous pouvez également modifier mensuellement votre répartition sur les différents fonds de placements (FCPE) sur le PEE et sur le PERECO (en gestion libre).

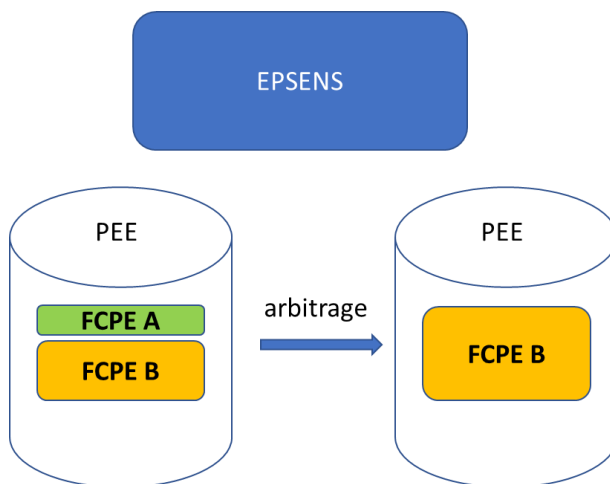
Exemple simple pour le PEE : Sur une année, vous pouvez placer 100% des sommes sur le FCPE « A » durant les 4 premiers mois puis choisir ensuite de placer 100% des sommes sur le FCPE « B » sur les 8 derniers mois.



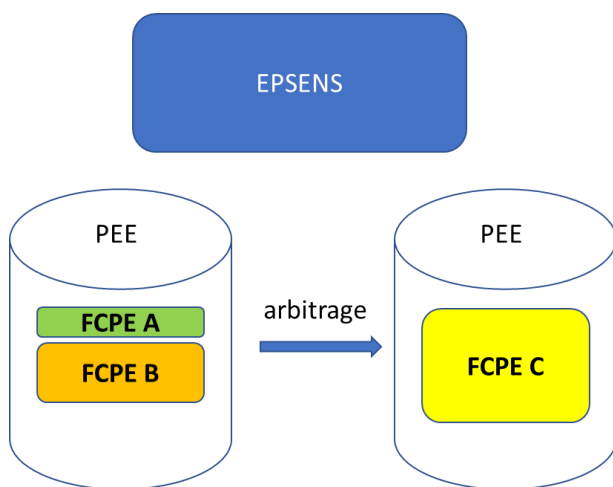
Concernant les parts de FCPE déjà acquises sur le PEE et le PERECO (site EPSSENS) :

Vos avoirs, c'est-à-dire les placements que vous avez déjà effectués sur le PEE et le PERECO (gestion libre) peuvent également faire l'objet d'arbitrages, vous pouvez arbitrer entre les différents FCPE.

En reprenant l'exemple précédent, vous pouvez décider d'un arbitrage sur votre PEE, en transférant les avoirs du FCPE « A » vers le FCPE « B » :



Vous pourriez aussi décider d'un arbitrage sur votre PEE, en transférant les avoirs du FCPE « A » et du FCPE « B » vers le FCPE « C » :



À SAVOIR

Ces arbitrages sont sans frais pour l'adhérent, quel que soit leur nombre dans l'année.



Communiquons utile !

ADHÉRER À LA CFE-CGC

1^{ère} adhésion = 50 €

Besoin d'accompagnement sur l'épargne salariale ?

Prenez contact avec la CFE-CGC : Laurent au 06 87 79 04 86

CFE-CGC, VOTRE EXPERT SYNDICAL



LA CFE-CGC SE RENFORCE

Marie-Claire BA

Attachée d'administration à PARIS



Marie-Claire, peux-tu te présenter ?

Je suis fonctionnaire de catégorie A. J'exerce des fonctions syndicales depuis 2017.

Au Cosog, j'occupais le poste de **Présidente de la commission locale IDF.**

Pourquoi avoir rejoint la CFE-CGC ?

Selon moi, l'action syndicale ne se mesure pas au nombre d'heures de réunions, ni au nombre d'accords signés et encore moins au nombre d'articles publiés !

Ce qui importe, c'est la qualité des accords signés, leur contenu. Mais aussi, la sincérité envers l'ensemble des collègues et un positionnement syndical fort qui défende réellement nos droits, nos acquis sociaux. Tout cela m'a conduit à rejoindre la **CFE-CGC.**

La transparence, le respect des engagements vis-à-vis de mes collègues que je représente dans les instances, voilà des valeurs qui me correspondent.

Quelle est ton ambition pour la CFE-CGC ?

La **CFE-CGC** est un syndicat réformiste qui met la priorité sur le contenu des accords et leurs portées sur notre pouvoir d'achat et notre qualité de vie, et pas sur le nombre de « clics » sur son site internet.

La **CFE-CGC** doit se faire connaître plus encore auprès de la population fonctionnaire et des non cadres et je vais contribuer à ce qu'elle s'illustre davantage dans les domaines où elle excelle.

M'investir pour mes collègues, sans prétendre détenir des supers pouvoirs, mais faire le maximum pour eux, leur redonner confiance, telle est mon ambition.

Tu sembles très motivée ?

Oui, car nous sommes toutes et tous, cadres, non cadres, fonctionnaires, privés, CANSSM, CDP, apprentis, en attente d'un syndicalisme de proximité qui nous écoute vraiment, qui protège nos droits et aspire à plus de justice sociale.

A mon avis, il n'y a pas de véritable leadership syndical à la CDC. Les syndicats majoritaires ne fédèrent pas ou trop peu l'action syndicale, ils n'innovent pas et sont polarisés sur la défense de leur « territoire ».

Je souhaite faire évoluer le paysage syndical et contribuer à ce que la **CFE-CGC** émerge, que son rôle prépondérant apparaisse plus clairement.

Si le bloc syndical majoritaire actuel perdure, rien ne changera, l'accompagnement de la Direction se poursuivra. **Il faut, à mon sens, faire émerger une force de contre-pouvoir réformiste qui n'existe pas aujourd'hui.**

La **CFE-CGC** se bat pour que les équilibres syndicaux évoluent afin que démarre enfin une ère de véritables négociations.